

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
28/04/2014		F01114P0058

1. Intitulé du projet

Création d'une voirie Nord-Sud (rue Descartes), d'une coulée verte reliant la Digue d'Alfortville (RD 228) à la rue des Alouettes prolongée (future Nelson Mandela) sur la commune d'Alfortville.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Création d'une voirie d'environ 213 m de linéaire ainsi que d'une voirie d'accès à un parc PME-PMI.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

1. Création d'une voirie de désenclavement nord-sud (rue Descartes) et d'une coulée verte sur environ 213 m de long dont le fonctionnement est prévu comme suit:

- Un sens unique sera instauré sur la partie nord longeant les terrains de sport. Une coulée verte accompagnera cette voirie sur toute sa longueur. Celle-ci consistera en une piste cyclable sur trottoir et un trottoir planté.

- un double sens au sud de la rue permettant de créer un accès à un futur parc d'activités PME-PMI. La partie sud de la voirie permettra l'aménagement de places de stationnement.

2. Une voirie au sud du site à double sens avec emplacements de stationnement sera également réalisée pour l'accès au parc d'activités PME-PMI.

Le raccordement sur la voirie départementale sera géré par des feux.

4.2 Objectifs du projet

La création de ces nouvelles voies permettra de :

- Désenclaver le site ex -BHV aujourd'hui uniquement accessible par la Digue d'Alfortville et la rue des Alouettes (future rue Nelson Mandela).
- Permettre l'accès à un programme de logements au nord du site et un parc d'activités PME-PMI
- Créer une liaison douce via une coulée verte entre la ZAC Chanteraine en cours de réalisation et le sud d'Alfortville permettant de relier la ZAC Val de Seine à la ZAC Chanteraine.
- Créer environ 21 places de stationnement qui seront utilisées à la fois par les utilisateurs des terrains de sport, les habitants ou les visiteurs du parc d'activités.
- Assurer un accompagnement paysager de la nouvelle voie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation d'une voirie nord-sud et d'une voirie d'accès et d'une coulée verte (piste cyclable + trottoir planté) en remplacement d'une zone de circulation et stationnements privés. Des merlons de terres aménagés pour sécuriser le site et empêcher les intrusions devront être supprimés.

Le portail d'accès sera supprimé ainsi que la clôture de chantier permettant de sécuriser le chantier. Les travaux devront prendre en compte la présence de lignes très haute tension (à droite le long du cimetière).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voirie nord-sud ou Descartes créera 4 nouvelles intersections:

- une intersection sur la Digue d'Alfortville
- une intersection sur la future rue Nelson Mandela (ex rue des Alouettes).

Ces deux intersections seront gérées par des feux tricolores.

- une intersection avec une future voirie située entre le programme de logements et celui d'activités. Cette dernière voirie sera sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. Il s'agira d'une voie zone 30 en sens unique (de l'est vers l'ouest) équipée d'une noue paysagère permettant la gestion des eaux pluviales.

- une intersection avec la voie d'accès du parc d'activités faisant également l'objet de la demande au cas par cas.

La piste cyclable au sud rejoindra celle existante sur la Digue d'Alfortville. Au niveau de la rue Nelson Mandela, la piste cyclable sera réintégrée dans la circulation automobile.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Pour la rue Descartes: - Linéaire: 213m - Largeur voie: 4 à 6 m - Largeur stationnement: 2,2m - Largeur trottoir: 2,5m à 3,5m - coulée verte: 4,5m à 10,4 m Pour la voie d'accès au parc d'activités PME-PMI: - largeur: 7m - longueur: 50 aine de mètres - trottoir bilatéral: 1,5m - stationnement unilatéral: 2m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

7 digue d'Alfortville
94140 Alfortville

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Alfortville

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet d'ensemble est composé:

- des terrains de sport dont les travaux sont en cours. Livraison prévue en fin avril 2014.
- un programme de logements d'environ 15 500m² de surface de plancher (groupement de promoteurs). Des voiries d'accès à ces logements sont également prévues dont la maîtrise d'ouvrage sera la Ville.
- un programme de parc d'activités dédiés aux PME-PMI de moins de 6 000m² de surface de plancher. Ce parc sera découpé en petits lots. Il s'agit de petits lots d'environ 500m² avec environ 80% d'activités en RDC et 20% de bureaux en mezzanine.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel est à la fois la desserte d'une entrée dédiée aux salariés de SANOFI (servitude de passage dédiée à SANOFI), l'accès aux véhicules de chantier et l'occupation par un chantier et sa base vie pour l'élaboration de terrains de sport (fin prévue courant avril 2014).

L'entrée actuelle du site côté Digue d'Alfortville est gérée par un portail.

Une deuxième clôture de chantier a été installée pour sécuriser le site et notamment le chantier des terrains de sport.

Les abords directs des pylônes électriques sont végétalisés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 février 2009 et modifié le 20 décembre 2012

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvés: PPRI de la Marne et de la Seine (12/11/2007) Arrêté de prescription du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 09/07/2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de terres excavées liées à la démolition de l'ancien entrepôt. Ces terres sont estimées à environ 3 205 m3. Une étude pollution et gestion de ces remblais a permis d'étudier la réutilisation de ces terres sur le site.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection classée aux monuments historiques: Fresque de Fernand Léger sur un ancien bâtiment site ex GDF dans un rayon de moins de 500 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des déblais /remblais pouvaient être réutilisés notamment pour la création de la nouvelle voirie.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des déblais /remblais pouvaient être réutilisés notamment pour la création de la nouvelle voirie.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques sanitaires surtout liés à l'émission de gaz à effet de serre, ainsi que de polluants liés à la circulation des véhicules sur la voie (desserte d'un nouveau quartier de logements et parc d'activités).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'environnement est déjà concerné par des nuisances sonores du fait de la présence d'une route départementale au sud du site (Digue d'Alfortville) ainsi que sur les quais d'Alfortville fortement routiers. Il s'agira d'une voirie principalement de desserte locale accompagnée d'une liaison verte (piste cyclable, trottoir, aménagements paysagés).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances olfactives peuvent être éventuellement engendrées par des gaz d'échappement des véhicules.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voirie engendrera des vibrations mais relativement limitées.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Milieu urbain déjà concerné par des émissions lumineuses. La nouvelle voirie disposera d'un éclairage public.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions supplémentaires de gaz à effet de serre mais limitées car il ne s'agira que d'une desserte essentiellement locale.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. Une grande partie de la surface actuelle est déjà imperméabilisée. Le projet prévoit un système de rétention des eaux pluviales. L'infiltration est peu probable du fait des caractéristiques des sols en place.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ancien entrepôt qui a été démoli. Restent les voies internes utilisées pour la desserte des camions. Cette partie bitumée sera remodelée pour la création de cette voirie. Aujourd'hui cette zone sert uniquement d'accès au chantier des terrains de sport.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Programme de logements projetés d'environ 15 500m² de surface de plancher soit 274 logements. Ce programme créera plusieurs voiries de desserte interne. Ce projet a été dispensé d'étude d'impact dans le cadre d'une demande au cas par cas faite par la Ville d'Alfortville.

- Programme d'activités d'environ 6 000m² de surface de plancher sur un terrain d'assiette de moins de 10 000m², sera réalisé par un promoteur. Il s'agira de créer 2 bâtiments d'environ 3 000m² composés d'une partie activité en rdc et de bureaux en mezzanine chacun et qui seront desservis par une voirie interne. Ce parc sera dédié à l'implantation de PME-PMI, artisans, entreprises du domaine des éco-activités (génie climatique, éco-construction). Ce projet engendrera vraisemblablement des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation de véhicules utilitaire/ véhicules de salariés ou encore de camions de livraisons. Cependant, ce projet vient en lieu et place d'un entrepôt d'environ 13 000m² anciennement installation classée pour la protection de l'environnement, utilisé uniquement pour de la logistique et donc desservi par de très nombreux camions. Ce projet n'imperméabilisera pas de surfaces supplémentaires. Par ailleurs, ce projet devra viser la qualification environnementale (Haute Qualité Environnementale) notamment sur la question du rejets des eaux usées et eaux pluviales.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'apparaît pas nécessaire étant donné l'ampleur limitée du projet (213 m de linéaire pour la rue Descartes et une cinquantaine de mètres pour la voie d'accès). Il s'agit d'un site déjà imperméabilisé dans un environnement fortement urbanisé dont l'activité précédente provoquait d'avantage de nuisances. Il s'agissait notamment d'un entrepôt qui engendrait un fort trafic de poids lourds. Même si une partie de la voirie est dédiée à la desserte d'un projet de parc d'activités, ce dernier comportera restent des petites entreprises qui n'ont pas forcément besoin de livraisons par poids lourds quotidiennement. La voirie fera la part belle à une circulation apaisée avec notamment l'aménagement d'une coulée verte.

Par ailleurs, le projet gèrera la problématique des eaux usées et eaux pluviales afin d'éviter d'impacter les milieux naturels.

Les terres excavées seront réutilisées sur site notamment en sous-couche de voirie ne provoquant pas de risques sanitaires. Le projet n'ajoutera pas de pollutions notables dans les milieux naturels.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de l'état existant du site
Plan des aménagements projetés du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Créteil

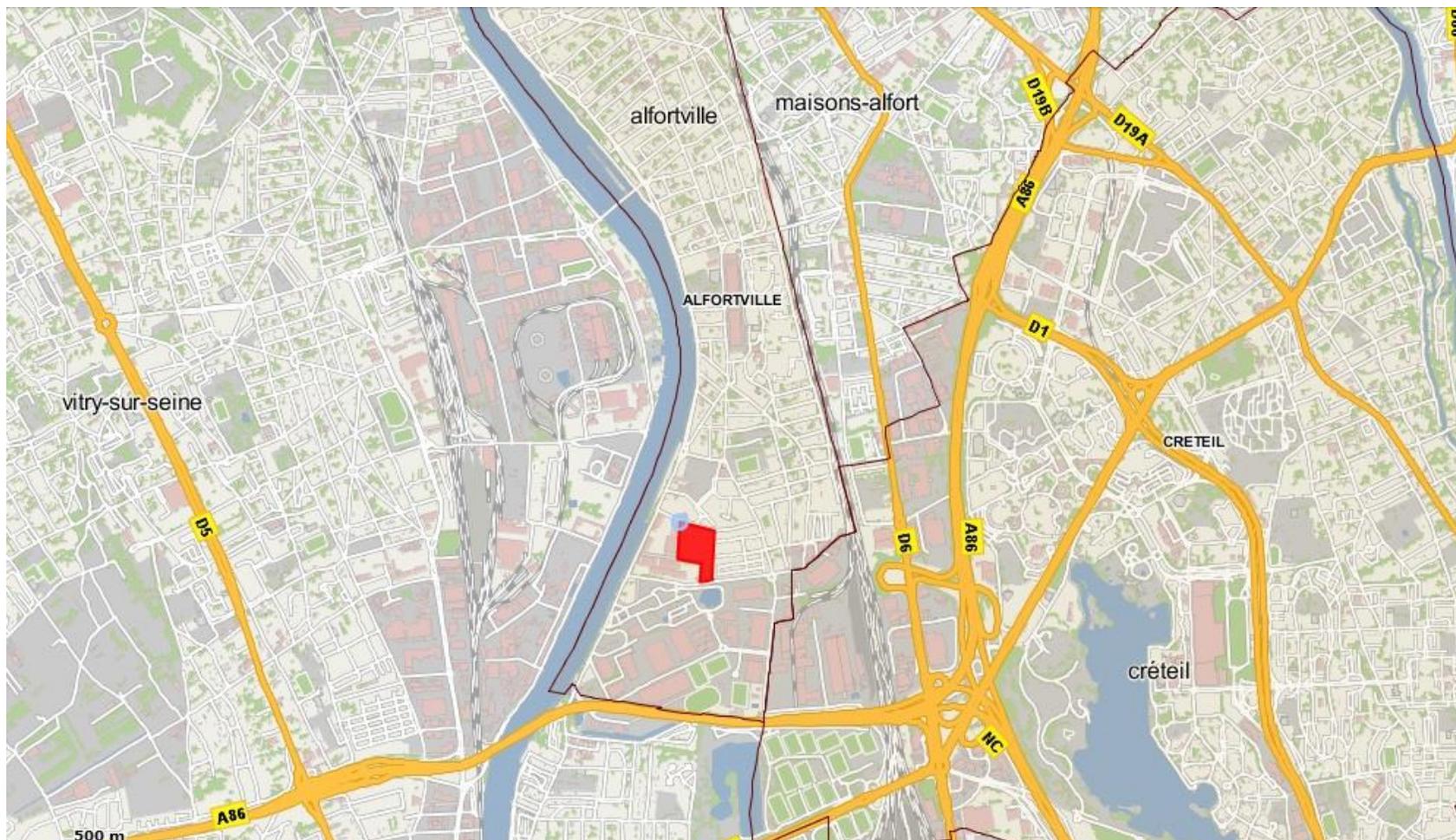
le 23 avril 2014

Signature

Le Directeur Général Adjoint des Services
 Pierre DERROUCH

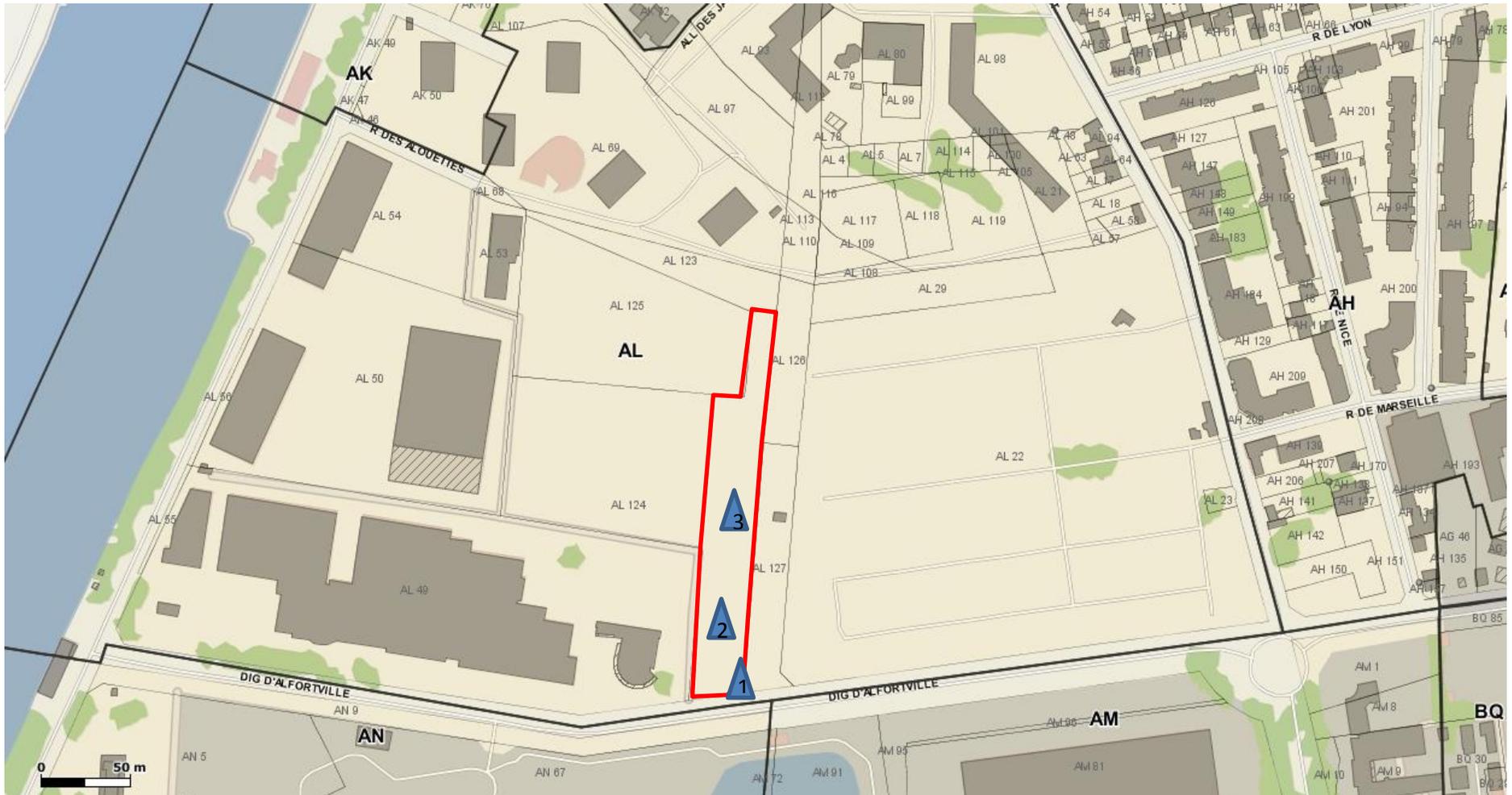

ANNEXES :

1. Localisation du site



LOCALISATION DU SITE EX-BHV, Digue d'Alfortville, Alfortville

Projet de voirie Nord-Sud Site Ex-BHV, Digue d'Alfortville à Alfortville



Cartographie des prises de vues et périmètre de la future voirie.

Projet de voirie Nord-Sud Site Ex-BHV, Digue d'Alfortville à Alfortville



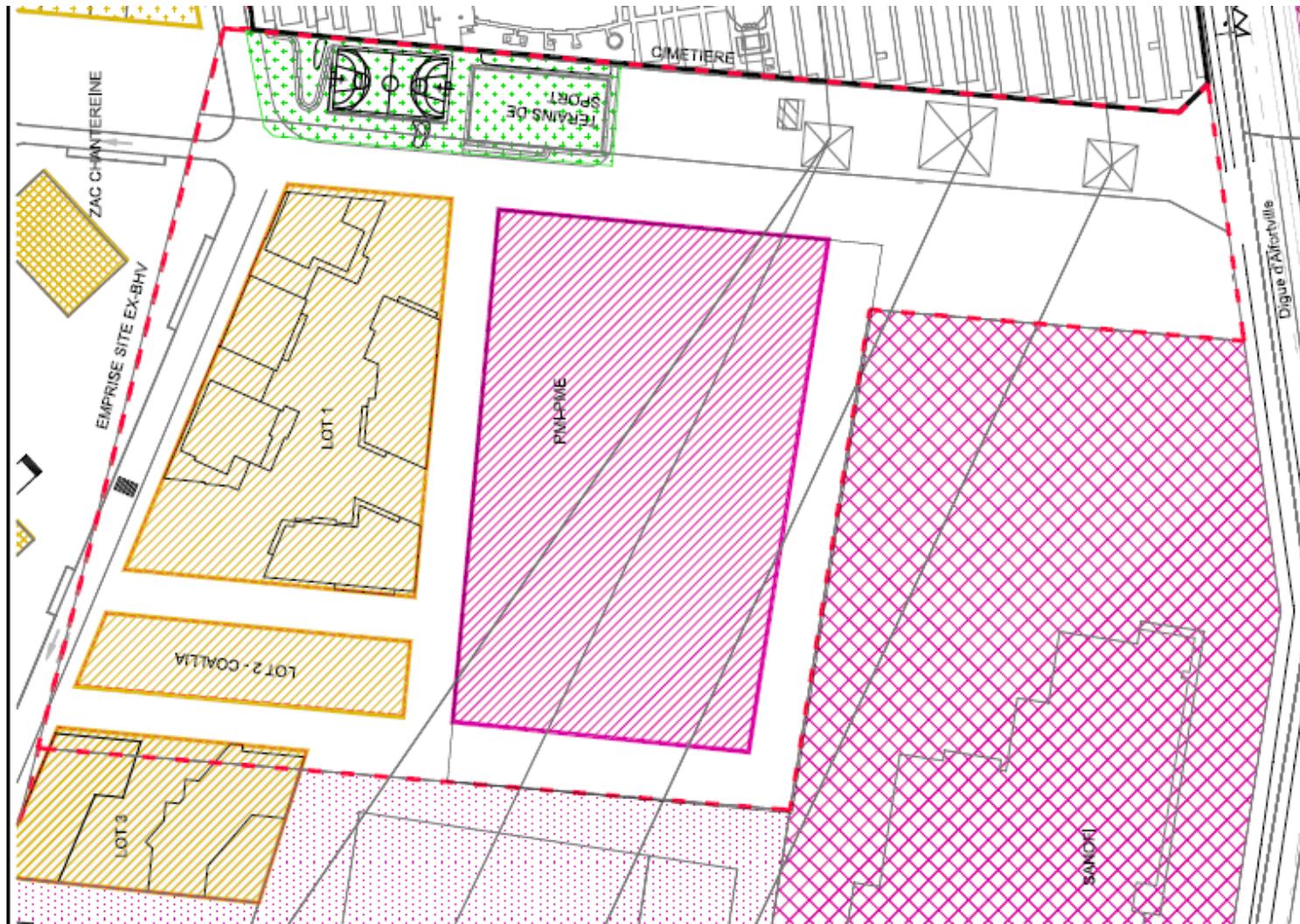
Photo 1 : entrée actuelle du site gérée par un portail (servitude de passage pour l'entreprise SANOFI)

Projet de voirie Nord-Sud Site Ex-BHV, Digue d'Alfortville à Alfortville



Photo 2 : voirie utilisée pour l'accès du chantier actuel ainsi que pour l'entrée des Véhicules Léger de SANOFI, zone de stationnement sur le côté. A droite, les pylones des lignes très Haute Tension

4. Plan des aménagements projetés



5. Le projet de voirie concerné par la demande d'examen au cas par cas :

Projet de voirie de désenclavement nord-sud reliant la Digue d'Alfortville, à la future rue Nelson Mandela et voie d'accès au parc d'activités PME-PMI.

